

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A L'OCCASION DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2024

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni 2 place du marché à St Michel de Maurienne, sous la présidence de Jacques GAVROY.

Les membres du comité syndical présents : Jacques GAVROY, Bernard JUILLARD, Aimé PERRET, Gilbert QUEANT, Guy RATEL, Marc BOIS, Noëlle MAZZOTTA formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Daniel AYMARD

Secrétaire de séance : Noëlle MAZZOTTA

Date de Convocation : 6 novembre 2024

Membres en exercice : 8

Votants : 7

Présents : 7

N° de la délibération	Délibération	Décision : Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,	Mode de scrutin	Vote
2024-027	Contrat avec ENERCOOP pour l'achat de la production de la centrale hydroélectrique des Encombres	<ul style="list-style-type: none"> Approuve le contrat avec ENERCOOP pour l'achat de la production de la centrale hydroélectrique des Encombres de l'année 2025, Autorise le Président à signer le contrat avec la SCIC ENERCOOP 	Ordinaire	Unanimité
2024-028	Assujettissement à l'impôt sur les Sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Donne mandat au Président pour déterminer les activités de notre syndicat devant être assujetties ou non à l'Impôt sur les Sociétés, étant entendu que l'activité de Gestionnaire de Réseau de Distribution publique d'énergie électrique est exonérée de cette imposition, Donne mandat au Président pour mettre en œuvre, au régime réel, l'assujettissement des activités (hors GRD) de notre syndicat à l'Impôt sur les Sociétés à compter de l'exercice comptable 2025 Donne mandat au Président pour définir l'assiette d'assujettissement pour les activités soumises à l'IS Demande l'ouverture du service IS pour Synergie Maurienne sur la plateforme déclarative de la DGFIP (site internet impots.gouv) à compter du 1er janvier 2025 Prend acte de l'obligation télé-déclarative et de télépaiement des acomptes et de liquidation de l'Impôt sur les Sociétés. 	Ordinaire	Unanimité
2024-029	Reclassement de Cyril CLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> approuve le reclassement de Cyril CLEMENT de GF12 à GF13 au 1er novembre 2024, charge le Président des démarches administratives pour mettre en œuvre ce reclassement. 	Ordinaire	Unanimité

Le président,

Jacques GAVROY